

# ÉTATS FINANCIERS

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS



Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité

de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels il émet un rapport.

Le 23 juin 2020

**Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA**  
Directeur et chef de direction

**Carole Boileau, CPA, CA**  
Dirigeante principale des finances



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des Arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Conseil des Arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des Arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Dusan Duvnjak, CPA, CMA  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 23 juin 2020

## État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2020	2019
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	21 624 \$	31 235 \$
Débiteurs	3 347	3 146
Placements de portefeuille (note 3)	391 200	411 066
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>416 171</b>	<b>445 447</b>
<b>PASSIFS</b>		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	58 070	68 081
Créditeurs et charges à payer	5 128	5 072
Revenus reportés	6 604	7 043
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 340	3 867
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	50 253	55 736
<b>Total des passifs</b>	<b>124 395</b>	<b>139 799</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>291 776 \$</b>	<b>305 648 \$</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	11 446	9 793
Actifs de la Banque d'art (note 8)	19 465	19 455
Instruments de musique (note 9)	1	1
Frais payés d'avance	748	224
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>31 660</b>	<b>29 473</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b> (note 10)	<b>323 436 \$</b>	<b>335 121 \$</b>
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	323 468	304 390
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	( 32)	30 731
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>323 436 \$</b>	<b>335 121 \$</b>

Obligations et engagements contractuels (note 15)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Pierre Lasonde, C.M., G.O.Q.**  
Président



**Nathalie Bondil, C.M., C.Q.**  
Vice-présidente

## État des résultats

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
<b>Revenus</b>			
Revenus nets de placements réalisés (note 11)	12 161 \$	23 693 \$	13 522 \$
Autres revenus	1 655	7 297	2 436
<b>Total des revenus</b>	<b>13 816</b>	<b>30 990</b>	<b>15 958</b>
<b>Charges</b>			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	285 507	289 928	261 843
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	25 600	23 181	21 296
Services à la communauté artistique (tableau 3)	7 003	3 402	3 005
	318 110	316 511	286 144
Résultats nets de la Banque d'art (note 12)	247	1	32
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 13)	2 648	2 512	2 581
Administration générale (tableau 2)	20 446	20 659	19 491
<b>Total des charges</b>	<b>341 451</b>	<b>339 683</b>	<b>308 248</b>
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(327 635)	(308 693)	(292 290)
Crédits parlementaires	327 644	327 771	292 991
<b>EXCÉDENT DES ACTIVITÉS</b>	<b>9</b>	<b>19 078</b>	<b>701</b>
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	304 390	304 390	303 689
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>304 399 \$</b>	<b>323 468 \$</b>	<b>304 390 \$</b>

## État des gains et pertes de réévaluation

	2020	2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	30 731 \$	20 565 \$
<b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>		
Placements de portefeuille	(19 733)	10 036
<b>Montants reclassés dans l'état des résultats :</b>		
Placements de portefeuille	(11 030)	130
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(30 763)	10 166
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>( 32) \$</b>	<b>30 731 \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	9 \$	19 078 \$	701 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(6 751)	(3 347)	(2 479)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	1 913	1 694	1 707
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	(10)	(41)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	-	7
	(4 838)	(1 663)	(806)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(871)	(261)
Utilisation de frais payés d'avance	-	347	307
	-	(524)	46
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	(30 763)	10 166
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(4 829)	(13 872)	10 107
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	305 648	305 648	295 541
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>300 819 \$</b>	<b>291 776 \$</b>	<b>305 648 \$</b>

## État des flux de trésorerie

	2020	2019
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des activités	19 078 \$	701 \$
(Gains) pertes sur disposition de placements de portefeuille (note 11)	(11 526)	1 369
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	1 694	1 707
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 8)	-	7
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(524)	46
Augmentation des avantages sociaux futurs	473	385
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 6)	4 702	809
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 14)	(10 576)	(1 477)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	3 321	3 547
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(3 389)	(2 172)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 8)	(10)	(41)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(3 399)	(2 213)
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(43 762)	(96 140)
Disposition de placements de portefeuille	31 284	91 853
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(12 478)	(4 287)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(12 556)	(2 953)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	36 408	39 361
<b>TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>23 852</b>	<b>36 408</b>
<b>Représentés par:</b>		
Trésorerie	21 624	31 235
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	2 228	5 173
	<b>23 852 \$</b>	<b>36,408 \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## 31 mars 2020

### 1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

#### Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

<u>Actif ou passif financier</u>	<u>Comptabilisation subséquente</u>
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

#### Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

#### Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et d'informatique, les logiciels et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

#### Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Ces coûts, moins toute valeur résiduelle estimée, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

#### Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

#### Avantages sociaux futurs

##### i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

##### ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore payée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

#### iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

### Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

### Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

### Réserve - excès de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus de placements excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excès des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excès des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

### Constataion des revenus

#### i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

#### ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les revenus de placements ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux placements assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

#### iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

#### iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

#### v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats.

### Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

### Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

#### Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d'incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 4. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l'aide de données non observables, il existe un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

#### Autres opérations entres apparentées

Les opérations entre apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

#### Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

### 3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2020					2019		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 205	1 309	-	6 896	2	7 881	8 027	2
Actions mondiales	139 975	12 329	3 567	131 213	41	132 268	138 221	41
Obligations	87 118	183	323	87 258	27	84 105	84 802	25
Alternatifs	20 630	-	8 629	29 259	9	20 630	30 936	9
Actions canadiennes	35 086	6 964	-	28 122	9	32 181	35 319	11
Immobilier	7 660	-	2 142	9 802	3	9 941	12 648	4
Infrastructure	23 537	-	6 421	29 958	9	14 485	25 276	7
Trésorerie	1 583	-	-	1 583	0	3 870	3 870	1
	323 794	20 785	21 082	324 091	100	305 361	339 099	100
<b>Fonds Killam</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 795	1 836	-	6 959	10	8 037	8 613	12
Actions mondiales	27 741	2 443	703	26 001	39	26 214	27 389	38
Obligations	17 704	45	56	17 715	26	17 149	17 282	24
Alternatifs	5 298	-	2 209	7 507	11	5 298	7 937	11
Immobilier	1 965	-	565	2 530	4	2 648	3 386	5
Infrastructure	4 168	-	1 584	5 752	9	3 691	6 728	9
Trésorerie	645	-	-	645	1	632	632	1
	66 316	4 324	5 117	67 109	100	63 669	71 967	100
<b>Total des placements de portefeuille</b>	<b>390 110</b>	<b>25 109</b>	<b>26 199</b>	<b>391 200</b>		<b>369 030</b>	<b>411 066</b>	

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2020.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2019 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 25 960 000 \$ (2019 : 27 162 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 93 069 000 \$ (2019 : 99 129 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2020 par les fonds spéciaux est de 4 058 000 \$ (2019 : 3 847 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 3 187 000 \$ (2019 : 1 337 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

#### 4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

##### a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

		2020	2019
Catégories aux fins de l'évaluation		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
<b>Catégories - actifs et passifs financiers</b>			
Trésorerie	Juste valeur	21 624	31 235
Débiteurs	Coût amorti	3 347	3 146
Placements de portefeuille <sup>1</sup>	Juste valeur	391 200	411 066
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	58 070	68 081
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 128	5 072

<sup>1</sup> La juste valeur des placements de portefeuille est présentée à la note 3.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	11 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	40 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	27 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	9 %	0 %	10 %	15 %
Immobilier	3 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	9 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire/Trésorerie	1 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor FTSE Canada à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend six portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majorée de 4,5 %.

- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs fonds, à l'aide de différentes stratégies, au sein du fonds commun, et détermine la juste valeur unitaire, surtout à l'aide de modèles d'évaluation avec données non observables et, dans une moindre mesure, à l'aide des cours de clôture, lorsque cela est possible.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

#### b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);

- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

#### Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2020				2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	21 624	-	-	21 624	31 235	-	-	31 235
	21 624	-	-	21 624	31 235	-	-	31 235
<b>Placements de portefeuille</b>								
<b>Dotation du Conseil des arts</b>								
<b>et fonds spéciaux</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	6 896	-	6 896	-	8 027	-	8 027
Actions mondiales	-	131 213	-	131 213	-	138 221	-	138 221
Obligations	-	87 258	-	87 258	-	84 802	-	84 802
Alternatifs	-	-	29 259	29 259	-	-	30 936	30 936
Actions canadiennes	28 122	-	-	28 122	35 319	-	-	35 319
Immobilier	-	-	9 802	9 802	-	-	12 648	12 648
Infrastructure	-	-	29 958	29 958	-	-	25 276	25 276
Trésorerie	1 583	-	-	1 583	3 870	-	-	3 870
<b>Fonds Killam</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	6 959	-	6 959	-	8 613	-	8 613
Actions mondiales	-	26 001	-	26 001	-	27 389	-	27 389
Obligations	-	17 715	-	17 715	-	17 282	-	17 282
Alternatifs	-	-	7 507	7 507	-	-	7 937	7 937
Immobilier	-	-	2 530	2 530	-	-	3 386	3 386
Infrastructure	-	-	5 752	5 752	-	-	6 728	6 728
Trésorerie	645	-	-	645	632	-	-	632
	30 350	276 042	84 808	391 200	39 821	284 334	86 911	411 066
<b>Total</b>	<b>51 974</b>	<b>276 042</b>	<b>84 808</b>	<b>412 824</b>	<b>71 056</b>	<b>284 334</b>	<b>86 911</b>	<b>442 301</b>

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2020				2019			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Solde d'ouverture	30 936	12 648	25 276	68 860	30 271	12 343	20 980	63 594
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(1 543)	( 520)	(4 020)	(6 083)	612	454	3 012	4 078
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	( 134)	( 45)	( 350)	( 529)	53	39	262	354
Achats	-	-	13 046	13 046	-	177	1 512	1 689
Ventes	-	(2 281)	(3 994)	(6 275)	-	( 365)	( 490)	( 855)
Solde de fermeture	29 259	9 802	29 958	69 019	30 936	12 648	25 276	68 860
<b>Fonds Killam</b>								
Solde d'ouverture	7 937	3 386	6 728	18 051	7 767	3 298	5 564	16 629
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	( 430)	( 173)	(1 453)	(2 056)	170	137	907	1 214
Achats	-	-	1 526	1 526	-	44	379	423
Ventes	-	( 683)	(1 049)	(1 732)	-	(93)	(122)	( 215)
Solde de fermeture	7 507	2 530	5 752	15 789	7 937	3 386	6 728	18 051

#### Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

#### c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des ajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

##### i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de six fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2020, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

##### ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de place-

ment à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2019 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)

	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2020 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers</b>					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	29 948	9 952	12 397	5 773	58 070
Créditeurs et charges à payer	4 415	291	422	-	5 128
	<b>34 363</b>	<b>10 243</b>	<b>12 819</b>	<b>5 773</b>	<b>63 198</b>

### iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

#### Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil à une hausse ou à une baisse de 6,6 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l'évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2020, une fluctuation de 6,6 % de la valeur marchande (2019 : 5,9 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe de 25 672 000 \$ (2019 : 23 916 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

#### Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et six fonds d'infrastructure.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun d'obligations et un fonds commun d'alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénomiés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 33 189 000 \$ (2019 : 38 247 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil de 416 171 000 \$ (2019 : 445 447 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

## 5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (2019: 1,01); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (2019: 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Cotisations de l'employeur	2 390 \$	2 238 \$
Cotisations des employés	2 329	2 194

### b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations sera payé à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	256 \$	319 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7	9
Indemnités payées au cours de l'exercice	( 8)	(72)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>255 \$</b>	<b>256 \$</b>

### c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2019-2020, le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2020.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 541 \$	5 081 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	263	242
Frais d'intérêts	104	110
Prestations versées	( 106)	(102)
Perte (gain) actuariel	551	210
	<b>6 353</b>	<b>5 541</b>
Pertes actuarielles nettes non amorties	(2 268)	(1 930)
<b>Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>4 085 \$</b>	<b>3 611 \$</b>

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de quatorze ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	1,9%	2,2%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	1,3%	1,9%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5,8%	6,0%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2040	2028

## 6. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 10).

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde d'ouverture	55 736 \$	51 665 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 11)		
Revenus nets de placements	6 908	3 363
Utilisation des fonds	(2 206)	(2 554)
	4 702	809
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	(5 678)	3 076
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(4 507)	186
<b>Solde de fermeture</b>	<b>50 253 \$</b>	<b>55 736 \$</b>

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

#### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
<b>Coût</b>						
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2019	3 965 \$	4 951 \$	1 465 \$	7 722 \$	600 \$	18 703 \$
Acquisitions	1 971	716	13	30	617	3 347
Transfert de travaux en cours	328	-	-	-	(328)	-
Dispositions	(201)	(1)	-	-	-	(202)
<b>Solde de fermeture au 31 mars 2020</b>	<b>6 063 \$</b>	<b>5 666 \$</b>	<b>1 478 \$</b>	<b>7 752 \$</b>	<b>889 \$</b>	<b>21 848 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2019	1 343 \$	3 643 \$	1 054 \$	2 870 \$	- \$	8 910 \$
Charge d'amortissement	624	681	54	335	-	1 694
Dispositions	(201)	(1)	-	-	-	(202)
<b>Solde de fermeture au 31 mars 2020</b>	<b>1 766 \$</b>	<b>4 323 \$</b>	<b>1 108 \$</b>	<b>3 205 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>10 402 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2019</b>	<b>2 622 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>411 \$</b>	<b>4 852 \$</b>	<b>600 \$</b>	<b>9 793 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2020</b>	<b>4 297 \$</b>	<b>1 343 \$</b>	<b>370 \$</b>	<b>4 547 \$</b>	<b>889 \$</b>	<b>11 446 \$</b>

#### 8. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde d'ouverture	19 455 \$	19 421 \$
Acquisitions	10	41
Dispositions/dons	-	(7)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>19 465 \$</b>	<b>19 455 \$</b>

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 170 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 168 artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2020, 4 011 œuvres (2019 : 3 900) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art au 31 mars 2020 est estimée à 71 678 000 \$ (2019 : 71 664 000 \$).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

#### 9. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par six autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2020 était évaluée à 66 411 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 658 000 \$ US au taux de change de 1,42 du 31 mars 2020 (2019 : 62 488 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 633 000 \$ US au taux de change de 1,34 du 31 mars 2019).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

#### 10. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2020	2019
<b>Excédent accumulé des activités</b>		
<b>Dotation - contribution initiale</b>	50 000 \$	50 000 \$
<b>Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe</b>	37 569	37 569
<b>Réserve - excès de revenus de placements</b>		
Solde au début de l'exercice	190 445	186 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	13 000	4 000
Solde à la fin de l'exercice	203 445	190 445
<b>Excédent</b>		
Solde au début de l'exercice	26 376	29 675
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(13 000)	(4 000)
Excédent pour l'exercice	19 078	701
Solde à la fin de l'exercice	32 454	26 376
<b>Total de l'excédent accumulé des activités</b>	<b>323 468</b>	<b>304 390</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés</b>		
Solde au début de l'exercice	30 731	20 565
Variations de la juste valeur	(30 763)	10 166
Solde à la fin de l'exercice	(32)	30 731
<b>Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>323 436 \$</b>	<b>335 121 \$</b>

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

#### 11. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2020	2019
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	11 526 \$	(1 369) \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	(4 702)	(809)
Gains nets sur conversion de devises	533	41
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	17 791	16 670
Frais de gestion du portefeuille	(1 455)	(1 011)
	<b>23 693 \$</b>	<b>13 522 \$</b>

#### 12. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2020	2019
Revenus de location	(1 589) \$	(1 542) \$
Autres revenus	(265)	(240)
Frais administratifs	1 851	1 802
Amortissement des autres immobilisations	4	12
	<b>1 \$</b>	<b>32 \$</b>

#### 13. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2020	2019
Dépenses de programmes	1 421 \$	1 204 \$
Programmes - contributions reçues	(530)	(103)
Frais administratifs	1 621	1 480
	<b>2 512 \$</b>	<b>2 581 \$</b>

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

#### 14. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA

##### TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2020	2019
Augmentation des débiteurs	(201) \$	(66) \$
Diminution des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	(10 011)	(1 466)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	75	740
Diminution des revenus reportés	(439)	(685)
<b>Variation nette</b>	<b>(10 576) \$</b>	<b>(1 477) \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2020

### 15. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2020 totalisaient 252 357 000 \$ (2019 : 110 646 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2020 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2021	105 652	\$
2022	75 495	
2023	71 210	

#### b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2020 totalisaient 61 640 000 \$ (2019 : 66 039 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2020 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2021	4 319	\$
2022	4 396	
2023	4 478	
2024	4 323	
2025	4 225	
2026-2034	39 899	

#### c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2020 est de 10 791 000 \$ (2019 : 4 429 000 \$). Une portion de ces sommes est actuellement investie dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière.

#### d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2020 totalisaient 8 667 000 \$ (2019 : 3 405 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2020 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Total
Immobilisations corporelles	3 131 \$	853 \$	3 984 \$
Administration générale	1 818	1 074	2 892
Services à la communauté artistique	1 125	227	1 352
Prestation des programmes de transfert	122	25	147
Commission canadienne pour l'UNESCO	97	150	247
Résultats nets de la Banque d'art	45	-	45

### 16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie mondiale. La pandémie a entraîné la fermeture de lieux publics et l'annulation d'événements partout dans le monde, causant des grandes tensions sur le secteur artistique. Le Conseil continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec ses partenaires des provinces, territoires et municipalités pour garantir la vigueur du secteur.

Le Conseil a maintenu ses niveaux habituels de prestation de programmes tout en ajustant ses priorités et ses activités en raison des événements liés à la COVID-19. Les principales répercussions pour le Conseil sont présentées ci-dessous.

#### Placements de portefeuille

Les marchés financiers du monde entier ont réagi aux impacts économiques actuels et potentiels de la COVID-19, ainsi que des cours du pétrole. Les marchés mondiaux ont constaté des pertes de valeur et une grande volatilité. Par conséquent, la juste valeur du portefeuille de placements du Conseil a diminué depuis le début de l'exercice financier, tel qu'indiqué à la note 3 des états financiers.

En date des présents états financiers, en raison des incertitudes économiques et de marché, le Conseil n'est pas en mesure d'estimer l'impact sur la juste valeur de ses placements de portefeuille après le 31 mars 2020. Le Conseil, par l'entremise de son comité de placements, continuera de surveiller attentivement la situation et d'évaluer l'impact de la pandémie sur ses placements de portefeuille et leur rendement.

#### Soutien d'urgence aux organismes - Fonds d'urgence relatif à la COVID-19

Le ministère du Patrimoine canadien a annoncé le 8 mai 2020 une somme de 500 millions de dollars en mesures d'aide temporaire visant à appuyer les secteurs de la culture, du patrimoine et des sports, qui cherchent à surmonter les défis et les répercussions de la pandémie de COVID-19 et à planifier les mois à venir. Le Conseil a reçu 55 millions \$ le 1er juin 2020 afin d'établir un Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 et de distribuer une aide d'urgence aux organismes qui reçoivent une subvention de base ou de projet.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2020

#### 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 3 519 000 \$ (2019 : 3 387 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 6 418 000 \$ (2019 : 1 100 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 335 000 \$ (2019 : 276 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Débiteurs	902 \$	796 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	663	508
Créditeurs et charges à payer	700	706
Revenus reportés	447	1 403
Immobilisations corporelles	122	-
Frais payés d'avance	2	-

#### 18. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2020.

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2020**

**Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service**

(en milliers de dollars)	2020	2019
<b>Programmes d'aide aux arts et prix</b>		
Explorer et créer	77 422 \$	67 965 \$
Inspirer et enraciner	73 879	68 745
Appuyer la pratique artistique	35 572	31 517
Rayonner au Canada	24 344	22 461
Rayonner à l'international	16 309	16 026
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	14 317	13 184
Fonds stratégie numérique	20 520	24 155
Investissement stratégiques	10 026	2 505
<b>Prix</b>	1 028	981
<b>Droit de prêt public</b>	14 784	12 288
<b>Programme Killam</b>		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
<b>Autres prix et bourses</b>		
Prix Molson	100	100
Prix Vida Peene	34	171
Bourse John-G.-Diefenbaker	-	95
Autres prix et bourses < 75 000 \$	253	310
	<b>289 928 \$</b>	<b>261 843 \$</b>

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2020**

**Tableau 2 - Autres charges**

(en milliers de dollars)

	2020			2019
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	16 621 \$	11 223 \$	27 844 \$	26 936 \$
Comités des pairs et de consultation	4 563	-	4 563	2 945
Locaux	28	3 775	3 803	3 742
Services professionnels et spéciaux	533	2 511	3 044	2 311
Amortissement	477	1 212	1 689	1 696
Gestion de l'information	79	893	972	925
Déplacements du personnel	475	141	616	689
Présentations des prix	357	-	357	458
Impression, publication et reprographie	5	319	324	352
Communications	1	239	240	247
Charges et matériel de bureau	9	191	200	251
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	33	130	163	203
Charges diverses	-	25	25	32
	23 181 \$	20 659 \$	43 840 \$	40 787 \$

**Tableau 3 - Services à la communauté artistique**

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Partenariat et réseautage	2 019 \$	1 584 \$
Recherche et consultation	1 125	893
Coûts des événements	258	528
	3 402 \$	3 005 \$

